PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI, TENUE PAR MODE HYBRIDE, EN LIGNE ET AU SIÈGE SOCIAL, LE MERCREDI 5 AVRIL 2023 À 18 H 30.

PRÉSENCES

Mme Geneviève Larche, présidente
M. Benoît Turcotte, secrétaire

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Denis Girard, directeur général
Mme Ouiam Clak, adjointe à la direction générale
Mme Valérie Ciarciello, Conseillère en communication
Mme Karina Lehoux, animatrice professionnelle

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

Mme Karina Lehoux se présente et souhaite la bienvenue à cette Assemblée générale annuelle, présentée en mode hybride. Elle laisse la parole à Mme Geneviève Larche.

Mme Geneviève Larche souhaite la bienvenue à tous les membres de notre Caisse présents en direct et en personne au siège social. Elle salue également tous les administrateurs et les employés de la Caisse.

Mme Karina Lehoux rappelle aux membres en ligne que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de la présente Assemblée, et que seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition ce soir. Il en va de même pour l'exercice de vote durant la période de 4 jours prévue après l'Assemblée.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins M. Guy Cormier

Mme Geneviève Larche invite les membres à regarder une courte vidéo de M. Guy Cormier, président et chef du mouvement Desjardins, préparée pour cette occasion.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. 1. Règles pour participer à l'AGA

Mme Karina Lehoux, précise à l'Assemblée quelques règles de fonctionnement afin d'en assurer le bon déroulement.

2. 2. Nomination des personnes scrutatrices.

Étant donné que nous aurons à effectuer des votes secrets,
Mme Geneviève Larche, présidente, recommande à l'Assemblée de nommer Mme Ouiam Clak et Mme Valérie Ciarciello, scrutatrices.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'accepter la recommandation.

Il est adopté à l'unanimité que Mme Ouiam Clak et Mme Valérie Ciarciello soient nommées scrutatrices pour toute la durée de l'Assemblée.

2. 3. Adoption de l'ordre du jour.

Mme Karina Lehoux invite M. Benoît Turcotte, secrétaire à faire la lecture de l'ordre du jour.

M. Benoît Turcotte fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'Assemblée.
   - 1.1. Mot de bienvenue.
   - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins.
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée.
   - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
   - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
   - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
   - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
   - 3.1. Rapport du conseil d'administration
   - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   - 3.3. Rapport financier
   - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu.
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
   - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
   - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
     - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
     - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
     - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
     - 5.2.4. Élection par acclamation
     - 5.2.5. Élection par votation (vote en différé)
   - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Mme Geneviève Larche demande une proposition pour accepter l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'accepter l'adoption de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

2. 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022.

Étant donné que le projet du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 6 avril 2022 a été mis à la disposition des membres au préalable, Mme Geneviève Larche, demande une proposition pour son adoption.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 6 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité.

3. **RETOUR SUR L'ANNÉE 2022.**

3. 1. Rapport du conseil d'administration.

Mme Geneviève Larche débute par la présentation des membres du Conseil d'administration.

À la présidence :	Mme Geneviève Larche
Vice-présidente :	Mme Lynda Dionne
Secrétaire :	M. Benoît Turcotte

Et les administrateurs et administratrices :

1. Mme Sabrina Ben Hassouna
2. M. Mathieu Boily-Tremblay
3. Mme Kathleen Bourassa
4. M. Mario Boutin
5. Mme Annick Bussière
6. M. Pierre Cécire
7. Mme Nancy Chicoine
8. Mme Isabelle Lord
9. M. Pascal Massicotte
10. M. Michel Rochon

Et comme jeune administrateur
de la relève :

M. Vincent Adam-Grenier

Mme Larche poursuit la présentation du rapport en soulignant les principales réalisations de la Caisse durant la dernière année qui a connu plusieurs rebondissements en raison de plusieurs facteurs :

- La reprise des activités;
- La relance économique;
- Les défis de pénurie de main-d'œuvre;
- L'attractivité du personnel.

De plus, la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi a mené des initiatives concrètes pour poursuivre son engagement auprès des membres et clients;

- Demeurer un leader socioéconomique présent auprès de nos membres et clients en gardant notre force positive, rassurante et inspirante.

- Un virage vers les transactions automatisées et autonomes, tout en offrant à nos membres et clients un accompagnement personnalisé dans le but de les familiariser avec les différents services automatisés.

- Le Fonds du Grand Mouvement qui représente l'une de nos initiatives phares pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Doté d'une enveloppe de 250 M$, ce fonds vise à appuyer les collectivités sur les plans économique, social et environnemental en soutenant des projets ayant le potentiel de transformer notre société. Dans notre région, ce sont 20 projets qui ont été soutenus par ce fonds depuis son lancement en 2016, totalisant un montant de 3,6M$.

- Le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) qui a permis aux membres de la Caisse de contribuer au développement durable des communautés. En 2022, ce sont 167 500$ qui ont été remis à 11 organismes.

- Les dons et commandites; en 2022 ce sont 75 500 $ qui ont été servis à dynamiser notre milieu.

- Le Fonds C; programme de soutien à l'entrepreneuriat afin d'encourager l'innovation, la productivité et la création d'emplois. Par l'entremise du Fonds C, nous accordons une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 $ aux entreprises qui veulent réaliser des projets de croissance ou de transformation. En 2022, ce sont 62 500 $ qui ont été octroyés à 9 entreprises de notre milieu grâce à ce fonds.

- Le programme Créavenir qui s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans qui ont un projet d'entreprise à capital-actions ou de coopérative en démarrage ou en activité depuis moins de trois ans. En 2022, 9 000 $ en subventions et 25 000 $ en financements ont été accordés par ce programme générant ainsi des investissements de 239 054 $ dans le milieu.

- L'éducation financière qui a toujours été un des éléments centraux de la mission du Mouvement Desjardins. En 2022, Desjardins a investi 11 M$ dans la diffusion de programmes d'éducation financière et coopérative visant notamment à encourager de saines habitudes financières, à promouvoir l'autonomie et à favoriser le bien-être financier.

- Le programme '' Tous engagés pour la jeunesse'' nous a permis de mettre de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement. Tous ces gestes représentent 80 M$ en 2022.

- Les bourses; nous sommes plus que jamais convaincus qu'un coup de pouce financier peut jouer un rôle décisif dans la poursuite des études des jeunes. En 2022, La Fondation Desjardins a remis 27 000$ à 12 boursiers sur le territoire de la Caisse. De plus, nous avons remis 8 500$ à 9 organismes pour soutenir la persévérance scolaire dans les institutions d'éducation.

- Les efforts soutenus à l'égard du développement durable; nous continuons l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos activités et notre modèle d'affaires. Desjardins a poursuivi sa mobilisation afin d'accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone en mettant en œuvre des actions bien concrètes.

- La bienveillance auprès du personnel; nous avons mis un plan d'action en ressources humaines pour nous assurer de la rétention et de l'attractivité de la main-d'œuvre. Par ailleurs, le plan était constitué de la révision des heures d'ouverture pour favoriser un équilibre travail-famille auprès de nos employés. Nous avons procédé à des ajustements salariaux afin de demeurer attractifs.

3. 2. <u>Rapport sur la surveillance des règles déontologiques</u>

Mme Karina Lehoux invite M. Benoît Turcotte, secrétaire à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

- La Caisse a octroyé deux contrats de fourniture de biens et de services à un employé et un administrateur, tout en respectant les règles déontologiques.

3. 3. Rapport financier

Mme Geneviève Larche invite les membres à regarder une courte vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel Mouvement pour l'année 2022.

Les faits saillants du rapport annuel de la Caisse sont présentés également par une capsule vidéo, préparée spécialement à cet effet. La situation financière de notre Caisse est en très bonne position pour le dernier exercice.

M. Denis Girard mentionne que la Caisse a connu une saine croissance en 2022, car la croissance de l'actif a surpassé la croissance du passif pour encore une fois augmenter la section de l'avoir de notre Caisse.

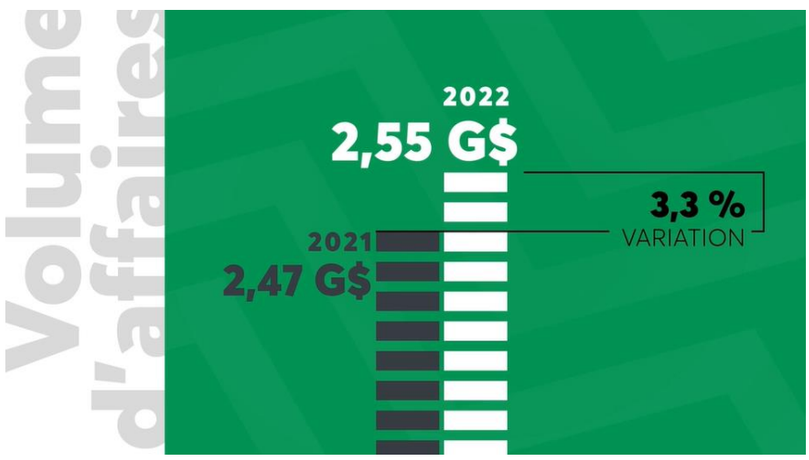

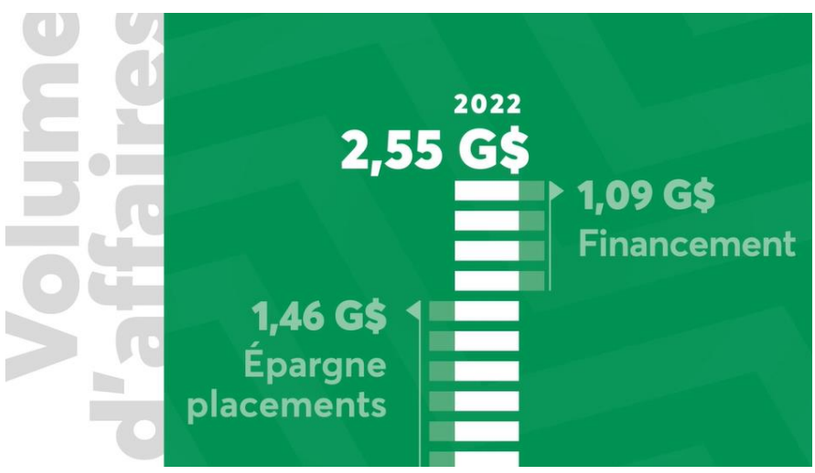

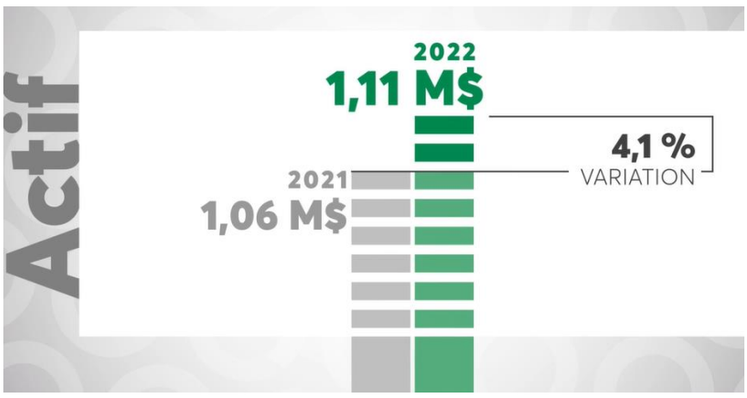
Actif
2022
1,11 M$
4,1 %
VARIATION
2021
1,06 M$

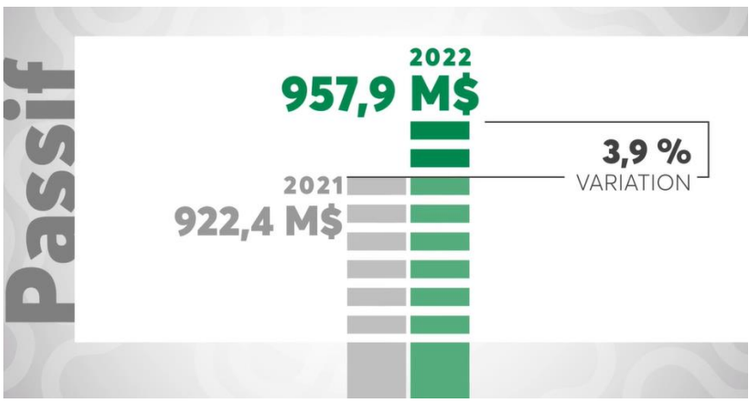
Passif
2022
957,9 M$
3,9 %
VARIATION
2021
922,4 M$

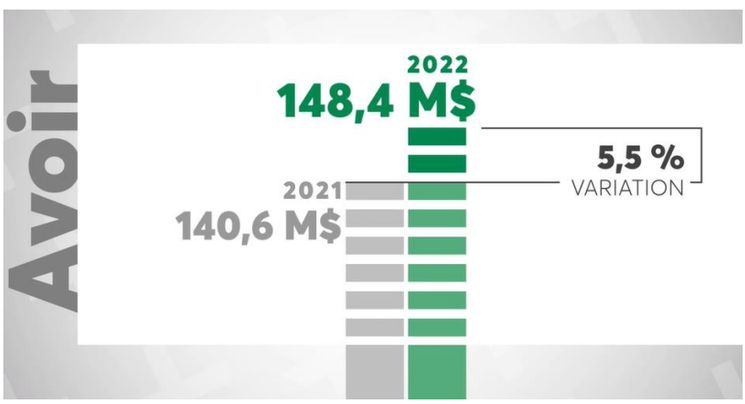
Avoir
2022
148,4 M$
5,5 %
VARIATION
2021
140,6 M$

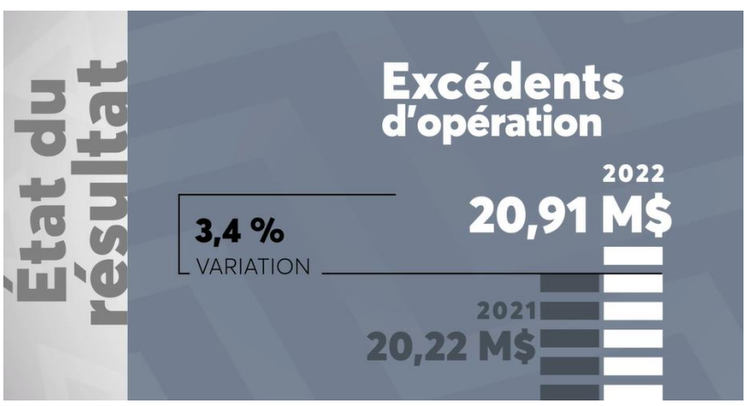
État du résultat
Excédents d'opération
2022
20,91 M$
3,4 %
VARIATION
2021
20,22 M$

État du résultat
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres
2022
9,81 M$
2021
14,38 M$

3. 4. <u>Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu</u>

Mme Geneviève Larche présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les autres engagements dans le milieu.

À cet effet, elle invite les membres à regarder une courte capsule vidéo qui présente le montant investi en 2022 en dons, en commandites et en Fonds d'aide au développement dans le milieu ainsi que les projets porteurs qui en ont bénéficié. Le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022 est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 335 000 $ voté par les membres, lors de l'AGA de l'année dernière.

Un montant de 85 000 $ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 23 000 $. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 1.1 M$.

Fonds d'aide au développement du milieu

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		**828 k$**
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		335 k$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	85 k$	
Récupération d'impôt	(23) k$	(62) k$
Solde au 31 décembre 2022		**1 101 k$**

En ce qui concerne les sommes disponibles au 31 décembre 2022, puisque le Fonds d'aide au développement du milieu provient des excédents de la caisse, selon le principe de fonctionnement par réserve, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que l'on appelle une réserve. Toutes les caisses disposent d'une réserve FADM.

Il est d'ailleurs nécessaire de converser un certain montant dans cette réserve, puisqu'elle nous permet de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en nous assurant de bien répondre aux besoins de notre milieu. De plus, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés au courant de l'année, la réserve nous permet d'avoir l'assurance de pouvoir répondre aux besoins collectifs de nos membres, dans un contexte où les excédents seraient moins élevés. À noter, toutefois, que les sommes disponibles à la réserve ne représentent pas une obligation de dépense. Le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités

d'investissement de la caisse ainsi qu'à notre Politique d'investissement. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'ensemble des projets soumis font l'objet d'une analyse rigoureuse du comité coopération, un comité formé d'administrateurs et d'administratrices du conseil d'administration.

De plus, étant essentiel que l'utilisation des divers leviers financiers de la Caisse soit cohérente avec les besoins de nos membres. Ces derniers ont été invités à répondre à un sondage et à participer aux réflexions entourant leur coopérative lors d'une consultation réalisée par la Caisse du 3 au 21 octobre 2022. À la suite de ce sondage, leurs réponses ont été comparées aux enjeux actuels ciblés par la Caisse. Cet exercice a confirmé que les enjeux qui ont été définis par les membres sont en cohérence avec les enjeux définis présentement.

L'information détaillée est disponible dans le rapport annuel et celui-ci sera déposé aux archives de la Caisse.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Mme Karina Lehoux demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires. Elle profite également de ce moment pour s'informer sur la façon adéquate de déposer une demande de don, commandite ou FADM et sur l'accompagnement offert par la Caisse pour aider les organismes pour compléter et réussir leurs demandes. Mme Geneviève Larche répond que les organismes commencent par remplir le formulaire de demande sur le site Internet de la Caisse pour débuter le processus. Ces organismes sont par la suite accompagnés par notre conseillère en communication, Mme Valérie Ciarciello. L'accompagnement est personnalisé à chaque organisme selon les besoins et la complexité en découlant. De plus, nous assurons un suivi afin de s'assurer que les dossiers soient complets avant leur présentation au Comité Coopération (les demandes de commandites, dons et FADM) ou à la Table régionale (les demandes au Fonds du Grand Mouvement).

Mme Lehoux demande également à la direction si les résultats de l'année 2023 s'annoncent positifs considérant la situation économique actuelle. M. Denis Girard répond par l'affirmative. Malgré la situation économique vécue au dernier trimestre 2022, nous avons réussi à dépasser notre objectif et nous constatons un très bon départ de l'année en Épargne. Pour le Crédit hypothécaire, une tendance en décroissance est remarquée. Cependant, la situation est similaire pour tout le Mouvement. Toutefois, la relance économique et la reprise des activités créent un rebondissement très positif.

Madame Karina Lehoux félicite la Caisse pour ses bons résultats.

N'ayant aucun autre commentaire ou question, Mme Lehoux poursuit l'Assemblée.

5. **PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE :**

Mme Geneviève Larche invite les membres à regarder une courte capsule vidéo qui présente les nouveautés et l'évolution de la ristourne.

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)(vote en différé)

Mme Geneviève Larche, présente la proposition sur le partage des excédents annuels qui se chiffrent à 9 809 k$.

À cet effet, elle invite les membres à regarder une courte capsule vidéo qui explique cette proposition.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		
	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**9 809 k$**
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	38 580 k$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	62 k$
	Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	14 k$
	Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**48 465 k$**
	Affectation au FADM	(251) k$
	Affectation à la RRE	(10 149) k$
	Affectation à la réserve générale	(38 065) k$
	Solde des excédents à répartir	**0**

1 Inclut **2 139 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

2 Net d'impôt

\| FADM \| Fonds d'aide au développement du milieu

\| RRE \| Réserve pour ristournes éventuelles

M. Denis Girard poursuit en présentant la recommandation du Conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents.

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

2 376 015 $

251 467 $
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

2 124 548 $
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE $
RISTOURNE **VOLUMES**[1]	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes Épargne et placements[1] **194** k$	**0,58 $**		**279** k$
Fonds **92** k$			
Prêts et marges de crédit **602** k$			
RISTOURNE **ASSURANCES**[2] **23 $**/1 000 $ de prime **353** k$			
RISTOURNE **CARTES DE CRÉDIT**[2] **0,58 $**/1 000 $ d'achats nets **151** k$			
RISTOURNE **PRODUITS**[2] Montant de **50 $**[3] **399** k$			
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT **EN GESTION DE PATRIMOINE**[2]	Montant de **23 $**/1 000 $ d'honoraires et de commissions		**55** k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES 2 125 k$			

1 Soumise au vote lors de l'assemblée.

2 Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du

3 Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité

L'information détaillée est disponible dans l'onglet ''documents'' de la rencontre et sera déposée également sur le site Internet de la Caisse.

La présidente demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des commentaires sur la proposition.

N'ayant aucune question de l'Assemblée, Mme Geneviève Larche, demande le vote sur la proposition.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'accepter le projet de répartition des excédents pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 comme recommandé par le Conseil d'administration.

Mme Karina Lehoux souligne que la proposition de l'Assemblée, recommandée par le Conseil d'administration et la direction générale concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration.

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection.

Mme Karina Lehoux présente les officiers sélectionnés pour la période d'élection.

Présidente d'élection : Mme Geneviève Larche présidera l'élection et animera le déroulement de la période d'élection.

Secrétaire d'élection : M. Denis Girard (étant donné que le secrétaire du Conseil d'administration est une personne candidate, le secrétaire adjoint M. Denis Girard agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse).*

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature.

Mme Geneviève Larche débute en soulignant la démarche du profil collectif enrichi et son importance afin que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter les intérêts des membres et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

Mme Larche poursuit en présentant le rapport du comité de mise en candidature. Elle souligne que l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023 à 16 h de la façon suivante :

- L'appel de candidatures a été mis en ligne sur le site WEB de la Caisse;
- Des affiches en place dans tous les centres de services à compter du 16 janvier 2023;
- Des publicités FACEBOOK afin de partager avec le plus grand nombre de membres;
- Deux affichages dans le journal le Citoyen
- Un affichage dans le journal de Lebel-sur-Quévillon;
- Une publicité diffusée à la radio;
- Un affichage sur le panneau d'affichage multimédia de la Ville de Malartic.

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 6 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi,* le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

4 Postes à pourvoir :

- 1 poste pour Secteur Universel (la province de Québec)
- 1 poste pour : Secteur Senneterre
- 2 postes pour : Secteur Val-d'Or et Malartic

Profils recherchés :

- Idéalement des personnes ayant des compétences en développement durable, en technologies de l'information ou en communication.
- Idéalement des représentant(e)s des secteurs minier, forestier ou agricole.
- Idéalement 4 hommes pour atteindre la parité.
- Idéalement des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 membre de 18 à 34 ans, 2 membres de 50 à 64 ans et 1 membre de 65 ans et plus.
- Nous encourageons la candidature des personnes représentant la diversité culturelle.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 6 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi,* le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Secteur Val-d'Or – Malartic :

M. Xavier Beaulieu-Brossard
M. Mathieu Boily-Tremblay
M. Benoit Turcotte

Secteur Universel :

M. Vincent Adam-Grenier
M. Mario Boutin

Senneterre:

M. Michel Rochon

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le Conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Présentation des personnes candidates.

Avant de procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration, chacune des personnes candidates (en élection) présente une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes.

Mme Geneviève Larche invite les personnes candidates à se présenter à tour de rôle, par secteur.

Secteur Val-d'Or – Malartic :

M. Xavier Beaulieu-Brossard
M. Mathieu Boily-Tremblay
M. Benoit Turcotte

Secteur Universel :

M. Vincent Adam-Grenier
M. Mario Boutin

Mme Geneviève Larche remercie les personnes candidates pour leur présentation.

5.2.3. Élection par acclamation.

Mme Geneviève Larche informe les membres que pour le secteur de Senneterre nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler soit une candidature. Elle déclare alors, élu, en tant que membre du Conseil d'administration pour ce secteur : M. Michel Rochon.

Mme Larche félicite M. Michel Rochon pour sa réélection.

5.2.4. Élection par votation (vote en différé)

Mme Geneviève Larche souligne que pour l'élection des membres du Conseil d'administration concernant les secteurs :

- Val-d'Or – Malartic
- Universel

Elle fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

6. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS.

Mme Karina Lehoux souligne des précisions concernant l'exercice du vote et l'annonce des résultats après la période de votation de 4 jours.

L'exercice de vote commence la journée même de l'Assemblée, à minuit, et la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 9 avril 2023. Seuls les membres de plein droit pourront voter.

Pendant la période de votation de 4 jours :

- La réécoute de l'Assemblée de ce soir sera possible par le biais du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet et sur demande auprès de la Caisse.

Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD Internet et AccèsD mobile.

Dans les 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'Assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'Assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

La présidente demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des commentaires.

N'ayant aucune question de l'Assemblée, la présidente poursuit la réunion.

7. SUIVI – ANNONCE DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente précise que la publication des résultats de votes mettra officiellement fin à l'Assemblée générale annuelle. À moins d'un vote négatif, le processus devra être repris une seconde fois.

Mme Geneviève Larche profite de l'occasion pour remercier tous les membres pour leur participation à cette Assemblée virtuelle ainsi que pour leur confiance. Elle remercie également tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien et toute l'équipe qui l'accompagnait ce soir pour le bon déroulement de l'Assemblée.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le Conseil d'administration**:**

- **Proposition sur la répartition des excédents annuels**
  95,86 % (soit 509 votes) des membres ont voté en faveur de la recommandation.
  La proposition est adoptée.

- **Candidats élus :**

  Secteur de Val d'Or-Malartic :
  M. Mathieu Boily-Tremblay
  M. Xavier Beaulieu Brossard

  Secteur Universel :
  M. Vincent Adam-Grenier

  Secteur de Senneterre :
  M. Michel Rochon (élu par acclamation lors de l'AGA)

  La proposition est adoptée**.**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats ayant été publiés sur le site et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11h20.

Geneviève Larche, présidente	Benoît Turcotte, secrétaire